

COMMUNE

d' AUBAGNE

Convocation du **07/12/22**

Date de publication : **16/12/22**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° **12-131222**

OBJET :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation de la cession de 3 immeubles de logements sis 1 Rue Frédéric Mistral, 9 Rue Bernard Palissy et 7 Rue Bernard Palissy.

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS : Mme Sophie AMARANTINIS, M. Vincent RUSCONI, Mme Danielle MENET, M. Pascal AGOSTINI, Mme Hélène JULIEN-TRIC, M. Philippe AMY, Mme Geneviève MORFIN, M. André LEVISSE, Mme Stéphanie HARKANE, M. Yoann LEANDRE, Mme Valérie MORINIERE, M. Léo MOURNAUD, Mme Jeannine LEVASSEUR, M. Jean-Bernard LOUIS, Mmes Julie GABRIEL, Irène DUPLAN, Monique MOISE-HIRMANN, MM. Patrice JARQUE, Laurent GUEDJ, Mmes Cécile BOURGUIGNON, Brigitte AMOROS, M. Stéphane CANTARINI, Mme Magali ROUX, MM. Franck-Clément CHAMLA, Jérémy PANGOURASSOU, Zarick KOURICHI, Mmes Dominique BENASSAYA-NIVET, Eliette MEZERGUES-MAUTREF, MM. Arthur SALONE, Denis GRANDJEAN, Mme Clémentine FARDOUX, M. Alexandre LATZ, Mme Joëlle MELIN, MM. William MIROUX, Yves PERRIN-TOININ, Matthieu HERMANT, Mmes Michèle BOUGEAREL et Valérie BOISSON, Conseillers Municipaux, **formant la majorité des Membres en exercice.**

EXCUSES : M. Alain ROUSSET (donne pouvoir à M. Gérard GAZAY), Mme Faustine THIBAUD (donne pouvoir à M. André LEVISSE), M. Jérémy COETTO, (donne pouvoir à M. Zarick KOURICHI), Mme Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Mme Clémentine FARDOUX), Conseillers Municipaux.

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire, rapporte :

Dans le cadre de l'optimisation de son patrimoine, la Commune a engagé depuis plusieurs mois un recensement des biens qui ne présentent plus d'utilité dans l'exercice de ses missions et qui génèrent une charge financière importante pour les entretenir et les sécuriser.

Ainsi 3 immeubles de logements inoccupés depuis de très nombreuses années, situés 1 rue Frédéric Mistral et 7 et 9 boulevard Bernard Palissy ont été identifiés.

Leurs cessions permettraient de favoriser la reconstitution d'une offre de logements de qualité participant à la redynamisation du centre-ville.

La Société Provence Valorisation a proposé d'acquérir ces 3 immeubles cadastrés :

- Section AE n° 353, composé de 7 appartements, d'une surface utile de 280 m², situé au 1 Rue Frédéric Mistral. Ce bien a été évalué par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques au prix de 248.000 euros suivant avis du 5 Novembre 2021, en cours d'actualisation ;

- Section AR n° 159, composé d'un commerce en rez-de-chaussée et de 4 appartements, d'une surface utile de 294 m², situé au 7 Boulevard Palissy. Ce bien a été évalué par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques au prix de 145.000 euros suivant avis du 5 Novembre 2021, en cours d'actualisation ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221213-131222_12-DE
Reçu le 27/12/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0COF4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/12/2022



Délibération n° 12-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 1) :

- Section AR n° 160, composé d'un commerce en rez-de-chaussée et de deux appartements au 1^{er} et 2^{ème} étage, d'une surface utile de 237 m², situé 9 Rue Bernard Palissy. Ce bien a été évalué par les services de la Direction Immobilière de l'Etat au prix de 213.000 euros suivant avis du 5 Novembre 2021, en cours d'actualisation.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette opération, cette délibération propose de céder à la Société Provence Valorisation, les immeubles cadastrés Section AE n° 353, pour 280 m² a prix de 248.000 euros, Section AR n° 159, pour 294 m² au prix de 145.000 euros, Section AR n° 160, pour 237 m², au prix de 213.000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques,

CONSIDERANT l'intérêt que présente cette opération,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la cession au profit de la Société Provence Valorisation des immeubles sis :

- 1 Rue Frédéric Mistral, Section AE n° 353, pour 280 m² au prix de 248.000 euros ;
- 7 Boulevard Palissy, Section AR n° 159, pour 294 m², au prix de 145.000 euros ;
- 9 Rue Bernard Palissy, Section AR n° 160, pour 237 m² au prix de 213.000 euros ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir et tout document s'y rapportant en l'étude de Maître HALIMI, Notaire à Marseille.

ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ;

7 CONTRE : Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mme FARDOUX mandataire de Mme GIOVANNANGELI, Mme FARDOUX, M. LATZ, M. PERRIN-TOININ et Mme BOISSON.

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY

Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221213-131222_12-DE
Reçu le 27/12/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/12/2022



.../...